



COMMUNE DE GRIES

56, rue Principale - 67240 GRIES

☎ 03 88 72 42 62

mairie@gries.fr

www.gries.eu

Accusé de réception en préfecture
067-216701698-20251016-25_01540-DE
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 16 octobre 2025 à 20h Salle du Conseil - « Maison Commune »

Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 20

Conseillers présents : 15

Conseillers représentés : 3

Date de convocation : 09 octobre 2025

Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, M. Pierre KOCH, Mme Sabine KROMMENACKER, Mme Joan MAAGER, Mme Emmanuelle PARISSE, M. Philippe SCHILLING

Absents excusés avec pouvoir : Mme Paola DI MICHELE, pouvoir à Mme Véronique IFFER
Mme Géraldine FURST, pouvoir à Mme Agnès GUILLAUME
Mme Sabrina KIMMICH, pouvoir à Mme Fabienne ANTHONY

Absent excusé sans pouvoir : M. François LAEUFER

Absente sans pouvoir : Mme Carole METZ

Objet : Création de poste

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant compétent. Il revient donc au Conseil municipal de fixer les effectifs nécessaires au bon fonctionnement des services, y compris lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des effectifs afin de permettre des avancements de grade au sein d'un même cadre d'emplois.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit obligatoirement préciser :

- le ou les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique de l'emploi,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service exprimée en heures, en référence au temps complet (... / 35e).

Afin de tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, M. le Maire propose à l'assemblée de créer un nouveau poste au tableau des emplois communaux, à savoir :

Grades	Catégorie	Nombre	Temps de travail / DHS
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	1	Temps complet

Considérant la loi du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Entendues les explications de M. le Maire Eric HOFFSTETTER,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité, **DECIDE DE**

- **CREER** le poste susmentionné dans le tableau ci-avant,
- **MODIFIER** le tableau des emplois et des effectifs,
- **SIGNER** tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Sous-Préfecture le 17 octobre 2025

Publiée ou notifiée le 17 octobre 2025

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Eric HOFFSTETTER



Le secrétaire,
Richard VOLTZENLOGEL

